

	RECRUTER vos futurs collaborateurs	FORMER vos salariés	ACCOMPAGNER les parcours professionnels de vos salariés	
OBJECTIF	➔ Faire face aux enjeux de recrutement et de formation de vos métiers grâce à l'alternance	➔ Assurer l'employabilité de vos salariés et les faire évoluer en compétences	➔ Sécuriser le parcours professionnel de vos salariés en leur donnant accès à la certification	➔ Co-construire avec vos salariés leur projet professionnel en lien avec les besoins de l'entreprise
DISPOSITIF	Contrat de Professionnalisation	Plan de formation Contribution conventionnelle	Période de Professionnalisation	Compte personnel de formation
QUELLE FORMATION ?	Diplômes RNCP CQP de branche	Toute formation répondant à la définition légale d'une action de formation.	Formations inscrites au RNCP CQP de branche Certifications inscrites à l'inventaire	Listes disponibles sur : <a href="http://www.moncompteactivite.gouv.fr">www.moncompteactivite.gouv.fr</a>
① INFO BRANCHE SDLM	① CQP proposés par la branche SDLM : Consulter la liste des établissements habilités sur <a href="http://agefomat.com">agefomat.com</a>	① Encadrement des formations cœur de métier : Consulter la liste des organismes de formation et stages agréés par la CPNE de la branche SDLM sur <a href="http://agefomat.com">agefomat.com</a>		① Consulter la liste des formations sélectionnées par la CPNE de la branche SDLM sur <a href="http://agefomat.com">agefomat.com</a>
FINANCEMENT DE LA FORMATION	Forfait horaire variable en fonction du type de formation et du public visé	Au réel Plafonnement au coût préconisé par la CPNE si stages agréés	Au réel plafonné à 42€/heure	Coût pédagogique + frais annexes au réel plafonnés à 50€/h dans la limite du nombre d'heures acquises au titre du CPF (+ abondement possible)
AUTRES FINANCEMENTS	Aide au tutorat (sous condition) Aide frais annexes (sous condition)	Forfaits rémunération et frais annexes (sur conventionnelle uniquement)	Forfaits rémunération et frais annexes (sur conventionnelle uniquement)	Rémunération au réel dans la limite du plafond ci-dessus (heures pendant le temps de travail uniquement dans la limite des heures CPF du salarié)
PLAFOND ANNUEL ENTREPRISE		110% du versement Plan légal HT 120% du versement Conventionnel HT	50% du versement Conventionnel HT	

Nous contacter : AGEFOS PME établissement AGEFOMAT – 01 43 22 70 70 – [www.agefomat.com](http://www.agefomat.com)